

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017308-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **23**

Absents : **4**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération N°2017/308

OBJET : TUNNEL DU PARPAILLON – RECHERCHE DE FINANCEMENTS PAR LA CCVUSP

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le tunnel du Parpaillon, qui ne répond plus aux normes de sécurité tant pour les piétons et vélos que pour les véhicules motorisés, bénéficie depuis plusieurs années d'une dérogation exceptionnelle pour le maintien de son ouverture ;

CONSIDERANT que le rendu de l'étude sur la sécurisation et la mise aux normes « mobilité douce » du tunnel du Parpaillon, réalisée dans le cadre du PITER VELOVISO, estime le coût d'une réhabilitation du tunnel pour les véhicules non motorisés à un montant total prévisionnel de 210 000 € (hors étude géotechnique préalable) pour sa partie Ubaye ;

CONSIDERANT la proposition du Conseil Départemental des Hautes Alpes de prendre à sa charge l'intégralité des coûts de maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDERANT le projet « mobilité douce en Parpaillon », porté à ce jour par la commune de la Condamine, dont l'objectif est de développer un produit touristique alternatif d'actualité autour du cyclotourisme à assistance électrique et ses activités dérivées (trottinettes électriques, Fat bike etc....), permettant le maintien de l'ouverture du tunnel à moindre coût ;

CONSIDERANT l'intérêt valléen de cet itinéraire, entre Ubaye (vallon du Parpaillon) et Durance (vallon des Eyguettes) ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DONNE** son accord de principe pour positionner la CCVUSP comme porteur du projet « mobilité douce en Parpaillon » ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération et à rechercher les financements associés ;
- **PRECISE** que la mise en œuvre des travaux sera étudiée et dépendra du pourcentage de financements obtenus et des capacités d'investissements de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY